



**12^e PROGRAMME
D'INTERVENTION**
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse



Pourquoi « sauver l'eau » ?



- **Parce que sans eau, pas de vie.**
Elle a besoin d'être économisée, épargnée, préservée.
- **Parce que le changement climatique, plus que jamais, met à mal les écosystèmes naturels et l'équilibre hydrique des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.**

- **Parce que l'état préoccupant de notre biodiversité impose d'agir** encore plus fort, par des moyens à la hauteur des enjeux.
- **Parce que les défis de l'eau se relèvent collectivement,** par une coopération soutenue entre l'État et les acteurs qui s'engagent pour l'eau.



60 ans de mobilisation en faveur de l'eau

Au cours des 11 programmes d'intervention, l'agence de l'eau et ses partenaires des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse - décideurs publics, économiques et associatifs - ont réussi leur pari :

**œuvrer ensemble pour une eau
en quantité et en qualité.**

Pour preuve :

La pollution des rivières par l'ammonium a été
divisée par 20 depuis 1990

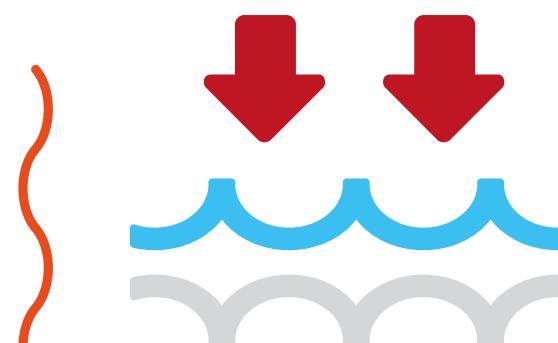
48 % des rivières sont désormais en bon état écologique
sur le bassin Rhône-Méditerranée et **85 %** des nappes
en bon état chimique. **91 %** et **100 %** en Corse !



Avec l'évolution de notre monde

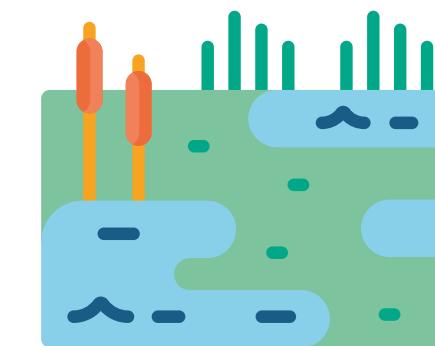
(changement climatique, explosion démographique, urbanisation intense),
certains constats restent alarmants.

-40%



L'estimation de la baisse des débits d'étiage de l'Isère d'ici 2050 et du Rhône d'ici 2055.

-66%



La part de zones humides françaises ayant été détruites en 1 siècle. C'est 3 fois la superficie de la Corse.

-18%



La part des espèces animales et végétales, ayant déjà disparu en France, du fait des altérations de la ressource en eau.



**Avec le 12^e programme,
continuons tous ensemble à donner
toute sa valeur à l'eau.**

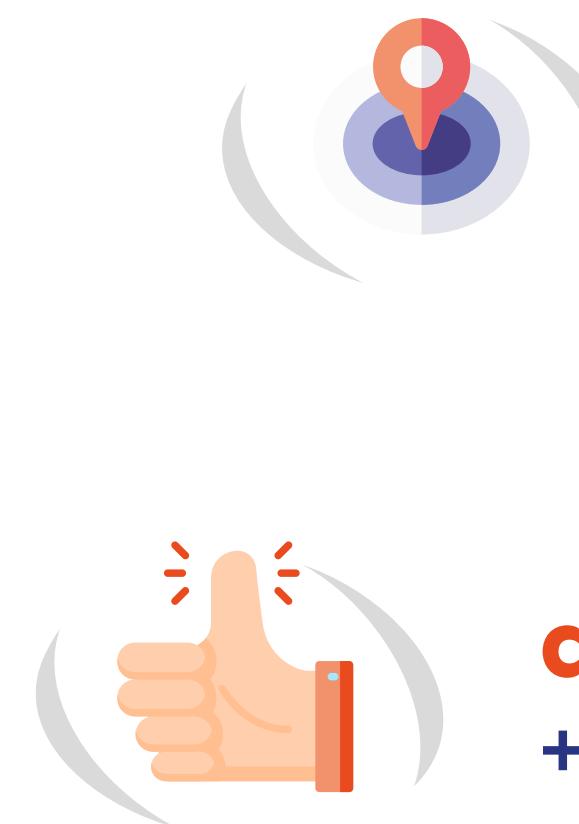




Le 12^e programme en bref ?

Une ambition et des moyens renforcés

 **+ de moyens financiers**



des taux d'aides + élevés



un spectre d'aides + large

 **+ de territoires concernés**

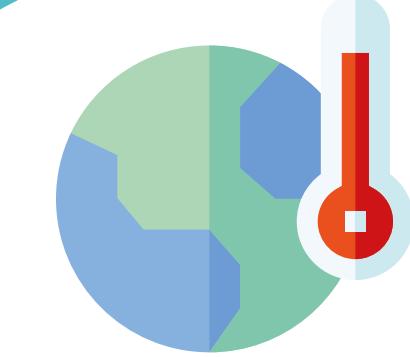


 **+ de soutien aux innovations, aux expérimentations, à la concertation**

de nouveaux contrats Eau & Climat

Ce qui guide le programme ?

4 enjeux



**L'adaptation
des territoires
au changement
climatique**



**L'atteinte
du bon état
des eaux**



**La solidarité
entre les territoires**



**La reconquête
de la biodiversité**



Le grand appel du programme ?

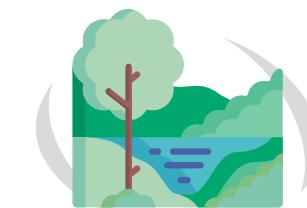
Faire émerger les projets dans tous les territoires



Des aides sont proposées
aux collectivités, entreprises, associations et agriculteurs.



Tous les territoires sont éligibles,
avec des pondérations selon les priorités du programme.



Une attention particulière est portée aux zones rurales fragilisées,
pour lesquelles les taux d'aide sont majorés.



La force du programme ?

Des moyens au service de l'eau



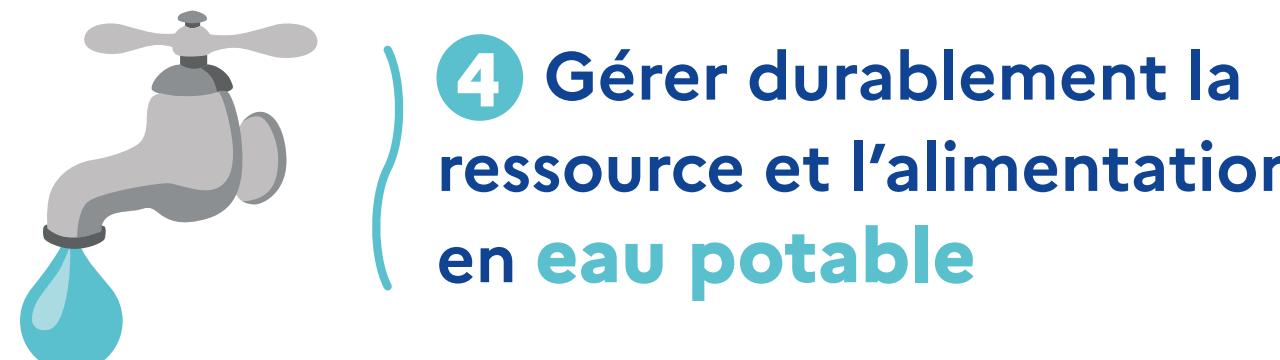
330 AGENTS
pour accompagner au plus près
les maîtres d'ouvrage

Un soutien aux missions territoriales
contribuant au programme,
équivalent à
600 emplois dans les territoires

L'ampleur du programme ?

+ de 4 000 opérations aidées par an

Le 12^e programme soutient les opérations qui contribueront à :



Une grande diversité d'opérations éligibles
Parmi lesquelles des travaux, mais aussi des études, de l'animation, des actions de communication ou de participation citoyenne...

Exemples d'opérations éligibles





L'intensité du programme ?

Jusqu'à 80 % de financement des projets

Les taux d'aides, réhaussés dans le cadre du 12^e programme, varient selon les priorités du programme et l'ambition des opérations.

50%
pour la majorité
des opérations

Jusqu'à
70%
pour les priorités
du programme et le
soutien aux zones
rurales fragilisées

Jusqu'à
80%
pour les actions les plus
ambitieuses de restauration
et préservation des milieux

Le financement du programme ?

Une redevance réinvestie dans les territoires

>570 M€

de redevances seront perçus en 2025.
Ce montant passera ensuite
à **636 M€ en moyenne par an.**

Rappel !

La redevance est payée par les usagers de l'eau (ménages, industriels, agriculteurs...) selon leur consommation et les éventuelles pollutions qu'ils génèrent.

Le saviez-vous ?

C'est la principale source de revenus de l'agence de l'eau, utilisée à plus de 90% pour les investissements en faveur de l'eau.





Ce qui change en 2025

Une fiscalité plus incitative

Une réforme des redevances en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025



Des taux de redevance modulés pour les services d'eau et d'assainissement performants afin d'inciter les collectivités à améliorer leur système.



Augmentation de la redevance sur les prélèvements pour encourager la sobriété dans un contexte de tension de la ressource.





Délégation de
BESANÇON

Délégation de
LYON

Délégation de
MONTPELLIER

Délégation de
MARSEILLE



**Élus, chefs d'entreprise, agriculteurs,
responsables associatifs...
Vous avez un projet ?
Parlons-en !**

Vos contacts par territoire

Pour les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74

Délégation de Lyon

04 72 76 19 00 – contact.lyon-sve@eaurmc.fr

Pour les départements 21, 25, 39, 52, 70, 71, 88, 90

Délégation de Besançon

04 26 22 31 00 - contact.agencedeleaubesancon@eaurmc.fr

Pour les départements 04, 05, 06, 13, 83, 84, 2A, 2B

Délégation de Marseille

04 26 22 30 00 - contact.mrs@eaurmc.fr

Pour les départements 09, 11, 30, 34, 48, 66

Délégation de Montpellier

04 26 22 32 00 - mtpcontacts@eaurmc.fr